

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 20 février 2019

Délibération

N° 19.021.3

En exercice 37

Présents 21

Votants 26

Pour 26

Contre 0

Abstention 0

**POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE
EAU POTABLE**

**PARC RÉGIONAL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PRAE) –
RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'ADDUCTION AU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CONVENTION ENTRE LE SIVOM
D'ENSÉRUNE ET LA DOMITIENNE – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 14/02/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 20 février à 20h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

21 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, monsieur Bruno BERRAH, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par madame Charlette CHASTAN), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

11 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Odile CORBIERE, monsieur Pierre CROS, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Charlette CHASTAN.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 20 février 2019

Parc régional d'activités économiques (PRAE) – Raccordement du réseau d'adduction au réseau de distribution d'eau potable – Convention entre le SIVOM d'Ensérune et La Domitienne – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019 ;

Vu les devis des travaux portés par le SIVOM d'Ensérune ;

Vu le projet de convention ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'aménagement du PRAE Pierre-Paul Riquet, les résultats de la modélisation hydraulique du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Montady ont fait apparaître une incapacité du réseau pour assurer le débit de défense contre les incendies sur la zone concernée ;

Considérant que les études préliminaires de renforcement du réseau de distribution ne laissent apparaître aucune solution technique et financière viable ; que La Domitienne doit solliciter le SIVOM d'Ensérune pour créer un maillage entre le réseau d'adduction et celui de distribution ;

Considérant que les travaux de raccordement sur la conduite syndicale, y compris les équipements de comptage et de régulation, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM d'Ensérune ; que les travaux de raccordement au réseau de distribution seront effectués sous la maîtrise d'ouvrage de La Domitienne ;

Considérant que les travaux réalisés par le SIVOM d'Ensérune feront l'objet d'une refacturation à la Communauté de communes La Domitienne à hauteur de montants estimés à 13 983,52 euros HT et 24 857,25 euros HT ;

Considérant qu'après installation et réception, les ouvrages réalisés par le SIVOM seront rétrocédés et intégrés au patrimoine de La Domitienne, qui en aura l'exploitation et l'entretien ;

Considérant que ces éléments techniques, financiers et administratifs doivent être retracés dans une convention qu'il convient de signer ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de raccordement du réseau d'adduction au réseau de distribution d'eau potable entre le SIVOM d'Ensérune et La Domitienne.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document administratif, technique et financier permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190220-DELIB_19_02

III. PRECISE que les dépenses en résultant feront d'une demande d'inscription des crédits au budget de l'exercice 2019 et aux chapitres prévus à cet effet.

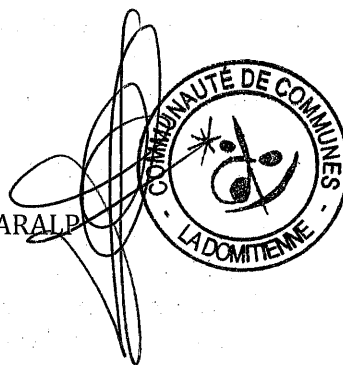
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190220-DELIB_19_02

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190220-DELIB_19_02